

Compte rendu

GROUPE DE TRAVAIL DROIT À L'EAU EN FRANCE

REUNION DU 8 MARS 2022

08/03/2022 de 10h à 12h

Personnes présentes :

Julien Eyrard (ACF)

Katy-Anna Gibbe (La Fumainerie)

Marie Chuberre (Fédération National des Samus
sociaux)

Orane Lamas (Mdm)

Estelle Ribes (CNDH Romeurope)

Manon Gallego (Solidarités International)

Marion Perrin (Kynarou)

Elodie Benedetti (Croix Rouge)

Jean-Pierre Rafier (LDH)

Maxime Lopez (ACINA)

Edith Guiochon (Coalition Eau)

Sandra Metayer (Coalition Eau)

I SUITES DU SEMINAIRE STRATEGIQUE

Suite au séminaire stratégique tenu le 14 septembre 2021, le plan d'action du GT droit à l'eau et à l'assainissement en France a été mis à jour.

1. OBJECTIFS

Objectif transversal :

L'Etat français reconnaît les droits humains à l'eau et à l'assainissement et les intègre dans sa législation interne

Objectif 1 : Toutes les personnes résidant en France ont un accès abordable aux services d'eau et d'assainissement

Niveau central

- **Objectif de plaidoyer 1.1** : Le gouvernement français adopte et met en œuvre des mécanismes nationaux garantissant un accès abordable à l'eau potable et à l'assainissement pour toutes et tous

- **Objectif de plaidoyer 1.2** : Le gouvernement français met en place une autorité indépendante de médiation sur les problématiques d'accès à l'eau et à l'assainissement ouverte à tous les usagers

Niveau local

- **Objectif de plaidoyer 1.3**: De nouvelles collectivités territoriales adoptent et mettent en place des mesures garantissant un accès abordable à l'eau pour toutes et tous : aide préventive, création de fonds solidaires, tarification sociale pour la distribution et les consommations d'eau

Objectif 2 : Les populations non raccordées vivant à la rue, en campements, bidonvilles ou squats ont accès à des infrastructures d'eau et d'assainissement

Niveau central

- **Objectif 2.1** : L'Etat définit une norme minimale d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène
- **Objectif 2.2** : La transcription de la directive européenne eau potable intègre l'obligation pour les collectivités d'identifier les populations vulnérables sans accès à l'eau sur leur territoire
- **Objectif 2.3** : L'Etat rend obligatoire la mise à disposition par les collectivités d'installations de fontaines à eau et de toilettes accessibles dans l'espace public dans toutes les villes de France

Niveau local :

- **Objectif 2.4** : De nouvelles collectivités territoriales françaises favorisent le raccordement à l'eau et à l'assainissement des zones d'habitats précaires (type campements, bidonvilles, squats)
- **Objectif 2.5** : De nouvelles collectivités territoriales augmentent leur offre d'accès publics à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène sur leur territoire

Objectif 3 : Les enjeux d'accès à l'eau et à l'assainissement sur le territoire français sont identifiés et font l'objet d'une redevabilité de la part des acteurs publics

Niveau central

- **Objectif 3.1** : L'Etat français collecte et publie des données sur l'accès à l'eau et à l'assainissement et la précarité en eau et renforce son cadre de redevabilité via l'utilisation accrue des mécanismes internationaux (protocole Eau et Santé ; agenda 2030, etc.)
- **Objectif 3.2** : L'INSEE intègre les enjeux d'accès à l'EAH dans sa prochaine enquête sur les sans-abris prévue pour 2025
- **Objectif 3.3** : L'Etat renforce la plateforme « résorption des bidonvilles » (pilotée par la DIHAL) en la fondant sur des remontées d'informations fiables, une norme partagée minimale sur l'accès à l'eau et à l'assainissement et la protection des personnes et des données qui y sont renseignées

Niveau local

- **Objectif 3.4** : Les collectivités territoriales réalisent des diagnostics sur l'accès à l'eau et à l'assainissement sur leur territoire

Objectif 4 : Les Départements et Régions d'Outre-Mer font l'objet de mesures spécifiques pour rattraper le retard en matière de services d'eau et d'assainissement. Dès maintenant des mesures d'urgence sont prises pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations

- **Objectif 4.1** : L'Etat et les collectivités d'Outre-Mer prennent des mesures d'urgence garantissant un accès à l'eau et à l'assainissement des populations via le financement et la mise en place de citernes d'eau et le développement de bornes fontaines
- **Objectif 4.2** : Dans le cadre du 4^e cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU), des recommandations sont faites par les Etats et la société civile sur les enjeux d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les Outre-Mer et sont acceptées par l'Etat français.

Objectif interne : La Coalition Eau crée des partenariats avec des associations locales et co-construit avec elles les conditions d'un plaidoyer local ayant un impact sur l'application du droit à l'eau et à l'assainissement, en tenant compte des contextes propres à chaque territoire et des jeux d'acteurs locaux.

2. ACTIVITES



- ➔ Retrouvez le plan d'action complet [ici](#)
- ➔ Vos organisations peuvent s'inscrire dans la colonne « contributeurs » du tableau, pour les activités sur lesquelles vous avez un intérêt ou souhaité vous impliquez.

Discussion et remarques :

Estelle Ribes (CNDH Romeurope)

Pour l'Observatoire des expulsions : possibilité de contribuer et faire le lien.

Pour l'Observatoire, possibilité de contribuer sur les remontées de terrain (initiatives et autres). Par exemple, pour Lille, Romeurope a des contacts avec le collectif « Collectif Solidarité Roms et Gens du Voyage Lille Métropole ». Ce collectif connaît très bien les bidonvilles de Lille et a œuvré lors du confinement pour apporter des dispositifs d'accès à l'eau sur beaucoup de terrains. Des contacts sont possibles aussi sur Lyon avec l'ALPIL.

Katy-Anna GIBBE (La Fumainerie)

Peut également contribuer sur la partie remontée de données du terrain dans le cadre de l'Observatoire

Marie Chuberre (FNSS)

La FNSS est en train de revoir ses modalités de collecte de données : il s'agit moins désormais de faire enquêtes auprès des usagers et via les maraudes, mais plutôt de reprendre les données collectées dans les rapports d'activités des Samus sociaux. Il avait été envisagé d'intégrer des questions sur l'accès à l'eau et les facilités d'hygiène dans les questionnaires mais cela paraît compliqué dans ce contexte.

Marie fait aussi partie du GT sur les enquêtes et collectes de données des Samus Sociales et va remonter la question.

Pour l'Observatoire : quelles sont les villes envisagées pour un élargissement ? Selon les villes, il est possible de voir si certains Samus sociaux souhaiteraient se mobiliser dans le cadre de l'observatoire.

Enfin, dans le plan d'action, il est question des droits à l'eau et à l'assainissement. Pour les personnes sans abri, les problématiques majeures sont l'accès à l'eau potable, l'accès aux infrastructures d'assainissement mais aussi l'accès aux espaces d'hygiène (toilettes, douches publiques). Donc pour l'objectif 2, il serait bien de préciser qu'il s'agit de ces 3 niveaux.

Edith (Coalition Eau) sur l'Observatoire :

- Une actualisation est en cours sur Toulouse avec MdM et Solidarités International.
- Une collecte de données devrait débuter sur Lille Métropole, avec ACF (délégation Nord)
- L'idée est de développer des collectes de données mais aussi ensuite de développer le plaidoyer local.
- Si certains Samus sociaux sont intéressés sur certaines villes : possibilité de faire le lien avec d'autres structures via la Coalition Eau
- La dynamique prend bien quand plusieurs associations sont mobilisées sur une même ville
- Des discussions avaient eu lieu précédemment sur Lyon et Nantes.
- La Coalition Eau vient en appui sur la dynamique et la coordination

Marie (FNSS) :

Pourra vérifier si des Samus sociaux pourraient être mobilisés pour Lille, Lyon, Nantes. Il est effectivement important d'être à plusieurs associations, pour avoir suffisamment de temps.

Manon Gallego (Solidarités International):

Pour Lille : Solidarités International peut contribuer sur l'aspect données (a réalisé des diagnostics et est intervenu précédemment).

Jacqueline (Fondation France Libertés Gironde) :

Qu'est-il prévu par la Coalition Eau pour les présidentielles et avons-nous repris le Manifest'eau ?

Edith (Coalition Eau) :

Un document de positionnement a été publié avec des propositions aux candidats, mais ce ne sont pas les mêmes que celles du Manifest'eau qui était adaptées aux compétences des Maires. Un point « élections » sera abordé dans un point suivant.

Orane (MdM):

Mdm peut continuer de contribuer à l'Observatoire sur les villes où il y a des délégations présentes. Disponible aussi pour reparler de Lyon car MdM est également présent sur place.

Sur la publication d'un rapport de l'Observatoire : s'agirait-il d'un rapport national qui analyse les données collectées au niveau nationale ou bien de différents rapports par ville ?

Sur la tribune à publier au sujet de la transposition de la directive eau potable : il serait bien d'investir les deux temps de communication, en amont et en aval.

INSEE et données EHA : il existe un comité scientifique au niveau national (qui travaille avec l'INSEE, et dont font parties aussi la DIHAL, la fondation Abbé Pierre, Samu social 75, FAS...). Peut-être une piste à creuser pour solliciter l'INSEE et solliciter l'intégration de l'eau dans la prochaine enquête → en passant par la fondation Abbé Pierre ?

Concernant les enquêtes (notamment les Nuits de la Solidarité) : important de les améliorer pour faire en sorte qu'elles se déploient aussi dans les lieux de vie informels ce qui n'est pas toujours acquis aujourd'hui.

La DIHAL a publié un guide pour les Nuits de solidarité afin de favoriser l'harmonisation des collectes de données. C'est ensuite à la discrétion du niveau local : cela dépend de l'acteur public local qui s'en saisit. Chaque Nuit de la Solidarité est donc variable selon les territoires. Cette année, le point positif est que le concept s'est étendu à de nouvelles villes et a été mené partout à la même date.

Enfin, au niveau européen : à noter que les Etats se sont engagés à l'objectif « zéro sans-abri » d'ici 2030 donc il y a de nouvelles initiatives européennes qui ont été lancées notamment la plateforme européenne sur le sans-abrisme, avec des enjeux européens sur le recensement. Intéressant pour le plaidoyer même si cela rajoute un étage.

Edith (Coalition Eau) :

Concernant le rapport Observatoire : le format reste à définir, c'est ouvert.

Concernant la publication d'une tribune : bonne idée d'avoir tribune avant et/ou après (il est nécessaire de trouver les moments clés pour communiquer à ce sujet).

Le sujet des Nuits de la solidarité pourrait être un point à intégrer à l'observatoire : en fonction de comment cette Nuit de la solidarité est mise en place dans la ville concernée, des suggestions spécifiques pourraient être portées à la ville.

Une réunion a eu lieu sur la création d'un observatoire à Lille avec la délégation Nord d'ACF. Une prochaine réunion pourra être organisée en incluant d'autres acteurs (dont Solidarités International et le Collectif Solidarité Roms et Gens du Voyage Lille Métropole).

Une réunion spécifique à l'Observatoire sera réorganisée dans l'année avec les points focaux de chaque ville et les associations intéressées afin de faire le point sur la dynamique et évoquer de la suite, remettre à plat les différentes mobilisations.

Pour rappel, les villes concernées par l'Observatoire sont :

- Marseille
- Bordeaux
- Toulouse
- Paris
- Montpellier

→ Vous pouvez consulter les informations pour chaque ville sur le site :

<https://leouestdroit.fr/etat-des-lieux/>

→ Les rapports d'analyse qualitatives ont été mis à jour et actualisés.

Points de suivi :

- Indiquer dans le plan d'action, les activités sur lesquelles vos organisations souhaitent s'impliquer : <http://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/plan-daction-gt-droit-eah-en-france-2.docx>
- Organiser une réunion pour l'Observatoire de Lille
- Se rapprocher de la fondation Abbé Pierre au sujet du comité scientifique en charge du recensement des personnes sans-abris.

II CHANTIER D'EXPERTISE SUR LA DEFINITION D'INDICATEURS POUR LE DHEA EN FRANCE

Présentation de la note de cadrage pour le chantier d'expertise sur la définition d'indicateurs pour les droits à l'eau et à l'assainissement en France.

1. OBJECTIFS

- Produire un état des lieux des normes et jurisprudences existantes, en France et dans quelques autres pays à identifier
- Faire émerger un positionnement sur des indicateurs minimums
- Identifier des propositions d'évolutions juridiques associées à intégrer dans le droit français

2. PERIMETRE

Il sera nécessaire de définir le périmètre: quels éléments nécessaires pour poser les bases d'un minimum en matière d'accès à des infrastructures EAH ?

- nombre, répartition géographique et conditions d'accès à des installations EAH dans l'espace public
- distance à parcourir, quantité d'eau, nombre d'installations d'EAH dans des espaces collectifs informels ou précaires
- continuité du service,
- qualité, etc.

3. RESULTATS ATTENDUS

- Etat des lieux des situations problématiques en matière d'EAH, jurisprudences existantes et obstacles dans l'application des obligations législatives et réglementaires par les pouvoirs publics
- Eléments de comparaison avec autres pays
- Expertise sur la définition des droits à l'EAH en France et le cadre juridique et réglementaire nécessaire pour son application
- Document de positionnement qui définit des indicateurs et des standards minimums d'accès à l'EAH en France
- Note juridique sur les évolutions juridiques souhaitées

4. PISTES D'ACTIVITES

- Réaliser un travail de bibliographie
- Etablir une typologie des situations problématiques en matière d'accès EAH en France
- Réaliser un mapping des différentes jurisprudences sur les DHEA existantes en France et dans un échantillon de pays
- Identifier les obstacles dans l'application des obligations législatives et réglementaires existantes
- Mener des interviews
- Identifier les bonnes pratiques développées sur le terrain afin d'envisager leur conversion en standards minimums
- Organiser un atelier d'échanges avec les ONG
- Organiser une journée de séminaire expertise
- Rédiger un document de positionnement sur les indicateurs et standards minimums portés par les associations françaises
- Rédiger une note sur les évolutions juridiques souhaitées

5. POSSIBILITE D'UNE CONSULTANCE EXTERNE

- Apport d'une méthodologie et d'une expertise extérieure,
- Renforcement sur les aspects juridiques et financiers,
- Analyse des situations de blocage et des bonnes pratiques
- Estimation en termes de jours : entre 15 et 20 jours complets
- Estimation en termes de budget : entre 7500 et 10000 euros (500 euros/jour)

- Calendrier: TDR pour début avril, lancement en mai?

Document :

→ Consultez la note de cadrage [ici](#) (avant mise à jour)

Discussion :

Orane :

Par quel biais diffuser cet appel d'offres ?

Il y a le besoin d'un profil double : profil juridique + profil plus terrain/animation/accompagnement. Dépend des priorités qu'on se fixe.

Manon :

Lila du CNDH RomEurope avait pensé à un juriste qui travaille en cabinet d'avocat : Me Jonathan Alory (jonathan.alory@outlook.fr). Possibilité de le contacter également.

Edith :

Relai par les associations, auprès des réseaux associatifs. Nous avons aussi pré-identifié plusieurs consultants dans nos réseaux.

Fixe-t-on nos indicateurs sur la base des expériences terrain des associations (notamment ceux présentés dans le guide de capitalisation des ONG Wash en 2020 ?) ou plutôt sur ce qui est fait en termes de cadre/décision juridique ?

Il y a aussi des débats sur les termes utilisés : parle-t-on d'indicateurs ? Est-ce qu'on parle de critères ou de standards ? Il y a besoin de mettre à plat nos attentes et nos demandes, afin d'aboutir ensuite à un document de positionnement.

Jacqueline :

Objectif principal serait qu'on ait tous en main un document commun. Il existe déjà des expertises réalisées par les associations. Cela pourrait être complété/ compilé par une expertise extérieure.

Ce document serait aussi utile dans le futur, si on veut relancer une initiative parlementaire, par exemple sur la part sociale de l'eau.

Jean-Pierre :

Un volet important à considérer : l'éducation à l'eau, par l'intermédiaire de l'éducation nationale. Élargir les cibles au niveau des lycées, pour une prise de conscience avec les citoyens les plus jeunes. Ce n'est pas dans le chantier expertise mais important à avoir en tête.

Sandra :

Avons-nous plutôt un besoin d'animation et d'expertise pour compiler ce qui existe et se mettre d'accord entre nous ? Ou peut-on partir du travail de capitalisation déjà existant et aller plutôt sur le volet juridique pour des recommandations d'évolutions juridiques ?

Si c'est sur le 1^{er} aspect, on peut avoir un profil avec une « majeure » animation/expertise, et une « mineure » plaidoyer/évolution juridique (c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir une analyse des règles existantes et des jurisprudences dans le travail d'enquête bibliographique, et des recommandations de plaidoyer – mais sans aller jusqu'à une note juridique).

Manon :

Le besoin principal est de se mettre d'accord sur les indicateurs que l'ensemble des membres du GT souhaitent porter.

Cela n'est peut-être pas sous forme de standards justement. Les standards sont davantage portés par les humanitaires, mais ne sont pas forcément représentatifs de la façon de travailler des associations françaises de terrain.

Il est nécessaire à la fois de mener un travail pour faire émerger des indicateurs qui conviendraient à tous. Ensuite il faudrait pouvoir transcrire ces indicateurs en langue juridique afin de pouvoir le porter en plaidoyer et faire évoluer le cadre normatif français.

Sandra :

Donc il s'agirait plutôt d'une majeure animation/expertise pour se mettre d'accord dans un premier temps sur ce que souhaitent porter les ONG. Un accompagnement juridique peut faire l'objet d'un travail à posteriori (quand on a fait émerger un positionnement commun).

Manon :

Il est important de regarder comment est interprété le niveau d'accès à l'EAH dans des études et documents juridiques. Pour avoir des propositions qui soient compatibles avec les indicateurs et analyses normées et utilisées par les Etats. Ne pas s'éloigner du langage de la norme française.

Edith :

Que seraient des critères compatibles avec la norme française ?

Manon :

Il peut être intéressant de comparer avec d'autres sujets (comme alimentation, sécurité, l'éducation) : comment la norme d'accès minimal aux services sociaux de base est définie dans ces secteurs ?

Maxime :

Important de mettre en perspective avec le droit à la scolarisation et le droit au logement, qui n'est pas défini quantitativement. Il s'agit avant tout d'un accès aux droits. Donc il ne s'agit peut-être pas de définir des standards. Mais ce processus de réflexion peut être utile pour montrer que justement il s'agit avant tout de demander un droit d'accès à l'eau.

Une personne avant d'aller à un entretien n'a pas besoin de 3L d'eau pour se doucher, elle a besoin d'une douche.

Prouver par A+B qu'il n'y a pas de « quantité »

Edith :

Montre un besoin de partager les positions et les attentes. Il faut d'abord se mettre d'accord sur le déroulé de notre argumentaire, afin d'asseoir nos demandes.

Les TDR seront adaptés dans ce sens avec un axe expertise, partage des positions des ONG afin d'avoir comme objectif d'aboutir à une position commune, en gardant une mineure sur la partie juridique.

Le document de TDR sera partagé en avril pour commentaires.

Orane :

La partie juridique peut être dans un premier temps juste un volet mapping/état des lieux. Sur le volet uniquement juridique : Orane est en lien avec un cabinet d'avocats (cabinet Latham et Watkins) qui cherche à faire du pro bono. Il pourrait être intéressé pour faire une expertise juridique gratuitement. Il s'agit d'un gros cabinet international, cela peut être intéressant notamment sur l'aspect droit comparé.

Cela permettrait de conserver le reste du budget pour le volet de l'expertise.

Point de suivi :

- ➔ Mettre à jour les TDR et partager avec le GT pour commentaires.
- ➔ Dresser une liste de consultants pouvant être intéressés pour diffusion des TDR.

III ACTUALITES DE PLAIDOYER

1. TRANSPOSITION DIRECTIVE EAU POTABLE : PJJ 3DS ET AMENDEMENTS

Une 1ère réunion du GT sécurisation des conditions de vie de la DIHAL a été organisée le 13 janvier. Celle-ci était dédiée à l'EAH.

Constats posés par le groupe :

- Actuellement, a priori, aucune institution n'est juridiquement responsable de l'accès à l'eau pour les personnes vulnérables et non raccordées
- Manque de connaissance sur les infrastructures existantes (points d'eau publics, toilettes...) et les besoins (nombre de personnes...)
- Manque d'une définition, d'un référentiel sur la qualité d'un accès à l'eau

Actions identifiées par le groupe :

- Revaloriser la plateforme SISPEA pour améliorer la connaissance sur le réseau des infrastructures mises en place par les collectivités
- Intégrer le sujet de l'accès à l'eau dans l'enquête INSEE de 2025 afin d'affiner la connaissance le nombre de personnes sans domicile en précarité sur le sujet
- Utiliser la plateforme Résorption-bidonvilles pour l'identification des publics en squats et bidonvilles
- Au niveau légal et réglementaire : définir qui est responsable de l'accès à l'eau pour les non raccordés

Mobilisation de nombreux services : DIHAL, DEB, DGCL, DGS, ministère intérieur, etc.

Et d'autres acteurs : FP2E, AquaAssistance, etc.

Une présentation de la Coalition Eau et de Solidarités International était prévue à l'ODJ pour présenter les enjeux des DHEA en France, les changements induits par la directive eau potable et rappeler les recommandations des ONG.

Prochaines échéances:

- Cycle de consultation par la DGS entre mars et avril 2022
- Attente de propositions précises en matière d'évolutions réglementaires et d'analyses des blocages des DHEA
- Transposition prévue pour 1er janvier 2023

Echanges :

Orane Lamas (MdM) : le processus de transposition de la directive eau potable a été rappelé lors de la 2^e réunion du GT sécurisation des conditions de vie. Transmission des notes de cette réunion :

Un travail interministériel continu est en cours pour rédaction des textes de transposition via un dispositif ad hoc nouveau et un format dédié, en s'appuyant sur les CT.

A partir de mars : une concertation avec les acteurs concernés est prévue : associations, CT, etc.
Ce travail vise à convaincre les acteurs de se mobiliser, de définir les moyens, les outils opérationnels et techniques.

Il y a déjà beaucoup de production et de matière (boîte à outils DEB, fiches SI).

La question est : comment pourra-t-on arriver à diffuser, mieux communiquer dans de nouveaux réseaux.

Aspect juridique : compte tenu du flou qui encadre les compétences pour les publics non raccordés, il faudra une loi de transposition de la directive qui comportera des dispositions concernant les publics non raccordés.

Objectif de clarifier clairement les choses en vue d'une compétence des CT en la matière.

Les services ont pris contact avec la plateforme SISPEA afin de se coordonner.

Point de suivi :

→ Retrouvez le [CR de la réunion du GT sécurisation des conditions de vie consacrée à l'EAH \(DIHAL\)](#)

2. EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Nous avons eu une première réunion le 28 février concernant le mécanisme d'Examen Périodique Universel des NU, qui examinera (entre autres pays) la France entre avril et mai 2023.

Ce mécanisme couvre l'ensemble des problématiques des droits humains : l'objectif pour nous est de présenter une contribution écrite afin de rapporter sur les enjeux de droits humains à l'eau potable et à l'assainissement en France.

Objectifs du mécanisme de l'ÉPU :

- Promouvoir les DH et partager des bonnes pratiques
- Compléter le cadre et outils des NU sur les DH

Des recommandations par les pairs:

- Couvrent l'ensemble des problématiques des droits humains
- L'État examiné reçoit des recommandations formulées par ses pairs
- L'État examiné peut décider d'accepter ou de prendre note des recommandations
- Les recommandations acceptées doivent être mises en œuvre d'ici au prochain examen

Précédentes reco du rapport EPU 2018 de la France:

- 145.190 Concevoir des politiques et des programmes sociaux ciblant particulièrement les DROMs afin d'y améliorer la qualité de vie et de la porter à la hauteur de celle de l'Europe (Costa Rica) ;
- 145.262 Assurer un accès égal aux droits fondamentaux, dont l'accès à l'EAH, l'assurance santé et les soins de santé et l'accès à un hébergement d'urgence pour toutes les minorités, dont les Roms (République islamique d'Iran) ;
- 145.264 Mettre un terme aux attaques violentes, aux crimes de haine et aux manifestations de racisme à l'égard des Roms et en punir les auteurs ; garantir leurs droits fondamentaux tels que l'accès à l'EAH aux soins de santé, à l'éducation et au logement (République bolivarienne du Venezuela) ;
- 145.267 Mettre en place des stratégies cohérentes et de long terme pour donner accès à l'eau potable et à l'assainissement aux migrants à Calais et dans le nord de la France (Sierra Leone) ;

Les problématiques pré-identifiées seraient, à ce stade, relatives à :

- La zone littoral Nord de la France/Calais
- L'Outre-mer : situations en Guyane, Mayotte, La Réunion et Guadeloupe
- La situation dans les bidonvilles/squats en France

Le fil rouge directeur entre toutes ces problématiques de non accès à l'eau et à l'assainissement peut être la discrimination (comme barrière d'accès aux droits à l'EAH) envers des populations marginalisées en France et pour lesquelles la réalisation des droits humains n'est pas assurée.

Cela doit nous permettre d'articuler notre analyse autour des différents critères du droit à l'eau :

- Disponibilité en quantité suffisante et constante/continue
- Salubrité et qualité acceptable
- Accessibilité physique et sans danger pour toutes les populations
- Financièrement accessible pour tous
- Liens avec d'autres droits humains

Pour chaque critère nous réaliserons un état des lieux de la situation, avec les constats, des données, etc.

L'objectif est d'aboutir à des recommandations SMART.

En termes de calendrier :

- Février : Début de collecte de données et partage d'informations entre nous
- 1^{er} avril : prochaine réunion
- Février-avril 2023 : remontées des données sur le Google drive partagé
- A partir de mai-juin 2022 : rédaction du rapport
- Septembre : rendu du rapport en ligne
- Mars 2023 : pré-session organisée par UPR info
- Avril-mai 21023 : EPU de la France

Point de suivi :

- ➔ Retrouvez le PPT de présentation de l'EPU [ici](#)
- ➔ Un dossier est disponible sur Google drive pour partager les informations dont vous disposez pour chaque sujet : <https://drive.google.com/drive/folders/1-fc9TrSWeCetnTMUcgpg2dNq4JXy-dr0?usp=sharing>
- ➔ Vous y trouverez également les documents relatifs à l'EPU un canevas de rapport et grille d'analyse (en format excel) des informations par territoire

3. ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

La stratégie de la Coalition Eau serait d'aborder la séquence des élections présidentielles et législatives avec un angle « crise de l'eau globale », en montrant que la crise de l'eau est une crise mondiale qui concerne tout le monde, tant le niveau français que le niveau international. Cela permet :

- D'aborder les sujets français (chantier droit à l'eau en France) et internationaux (chantier politique de développement de la France) ;
- D'insister sur la notion de crise et donc d'urgence à agir ;
- D'utiliser un angle « enjeu global » (comme pour le climat ou la santé), plus « facile » à faire émerger dans le débat public que la solidarité internationale (qui sera certainement invisible).

Deux objectifs :

- Mettre à l'agenda l'accès à l'EAH dans les débats et programmes des candidats
- Tisser des liens avec les décideurs pour le prochain mandat

Deux axes de plaidoyer :

1. Renforcer l'action internationale française en matière d'eau et d'assainissement

-
2. Mettre en œuvre de manière effective les droits à l'eau et à l'assainissement en France
 - Reconnaître les droits humains à l'eau et à l'assainissement dans la législation française et définir une norme d'accès minimal
 - Garantir un tarif de l'eau et de l'assainissement accessible pour toutes et tous
 - Renforcer le développement et le financement d'infrastructures publiques d'eau et d'assainissement
 - Prendre des mesures spécifiques et ambitieuses en faveur des collectivités d'Outre-Mer

Activités principales

1. Pour les présidentielles:
 - Document de positionnement maqueté
 - Campagne sur les RS
 - Courriers aux candidat.e.s avec demande de rdv
 - Ciblage des équipes de campagnes et de parlementaires clés des partis
 - Mapping des engagements des candidat.e.s avec article de décriptage
2. Pour les législatives:
 - Elaboration et diffusion d'un document de positionnement adapté aux parlementaires
 - Mapping des parlementaires élu.es avec partage du doc de positionnement et demandes de rdv ciblées

Premiers retours

- 1 rdv avec l'équipe de campagne de Y. Jadot (référentes eau et international, coordinatrice du programme)
- 1 rdv conjoint avec C SUD sur l'international avec l'équipe d'A. Hidalgo
- A confirmer : 1 rdv avec C SUD sur l'international avec l'équipe de E. Macron
- 1 audition avec l'Assemblée des Communautés de France le 31 mars



LA FRANCE DOIT INTÉGRER LE DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DANS SON DROIT INTERNE

Reconnaitre les droits humains à l'eau et à l'assainissement dans la législation française

Alors qu'elle a soutenu la résolution onusienne adoptée en 2010 reconnaissant les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, la France ne les a que partiellement intégrés dans sa propre législation. Si diverses dispositions législatives font mention d'un droit d'accéder à de l'eau potable (Loi LEMA 2006, Loi Brottes 2013, Loi Engagement et Proximité 2019), la définition donnée au droit à l'eau est trop restrictive tandis que la reconnaissance du droit à l'assainissement est tout simplement absente de la législation française.

Transposer la directive européenne sur l'eau potable

En décembre 2020, l'Union Européenne a adopté la Directive « Eau potable » qui engage les États à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer l'accès à l'eau

potable notamment pour les groupes vulnérables et marginalisés (article 16). Pour que la nouvelle directive devienne applicable en droit français, elle doit être transposée dans la législation nationale et intégrer de nouvelles dispositions telles que l'évaluation de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable, l'installation de fontaines dans les lieux publics, l'information, la fourniture d'eau du robinet dans les restaurants, etc.

Définir une norme d'accès minimal

Il n'existe pas en France de référentiel de base pour définir ce qui est considéré comme un approvisionnement adapté et suffisant (en termes de quantité, de distance, de nombre d'infrastructures...) pour les usages personnels et domestiques de chacun.e, notamment les plus précaires, qui ne bénéficient pas d'installations à domicile. Il est nécessaire d'établir des critères minimums d'accès à l'eau et à l'assainissement adaptés au contexte français.



LA FRANCE DOIT APPLIQUER DE MANIÈRE EFFECTIVE LE DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Garantir un tarif de l'eau et de l'assainissement accessible pour toutes et tous

La facture ne doit pas être un obstacle à l'accès à l'eau et à l'assainissement, c'est pourquoi celle-ci ne doit pas dépasser 3 % des revenus effectifs des ménages (norme OCDE). Des mécanismes garantissant l'abordabilité des services d'eau et d'assainissement existent (aide curative, tarification sociale ou progressive, première tranche gratuite etc.) mais ne sont pas généralisés et restent sous-utilisés par les collectivités, tandis que la mise en place d'un système national d'aide préventive, tel que le "chèque eau" est sans cesse repoussée. L'adoption d'un système commun au niveau national est nécessaire afin de garantir une tarification équitable de l'eau pour toutes les personnes établies sur le territoire français.

Renforcer le développement et le financement d'installations publiques d'eau et d'assainissement

Les personnes en situation de précarité, non raccordées au réseau d'eau et d'assainissement, doivent compter sur l'existence d'installations publiques. Malheureusement, l'accès à des toilettes, douches ou bornes fontaines est rare dans de trop nombreuses communes. L'État

doit appuyer administrativement et financièrement les collectivités pour déployer des infrastructures publiques et pour raccorder à l'eau les habitats précaires et informels. Garantir l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène de toutes les personnes vivant dans la rue, en campements, bidonvilles ou squats est un enjeu de santé publique, de dignité et d'intégration sociale.

Prendre des mesures spécifiques et ambitieuses en faveur des territoires d'Outre-Mer

La situation dans les Outre-Mer est catastrophique : coupures d'eau, manque d'infrastructures, habitats insalubres et précaires, réseaux défaillants et fuites d'eau sont le quotidien de nombreuses personnes. Il est urgent de rétablir l'application du droit commun, notamment la Loi Brottes de 2013 interdisant les coupures d'eau ainsi que la Loi pour l'égalité réelle en Outre-Mer de 2017. L'État français doit prendre des mesures d'urgence afin de rétablir et garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement à toutes et tous, ainsi que des mesures de long-terme pour engager un rattrapage en matière de maillage des réseaux et d'efficacité des services d'eau et d'assainissement dans les DROMs.

Pour le plaidoyer mené lors des législatives, les associations du GT pourront mobiliser et interpeller les candidats aux législatifs sur leur territoire.

Le document de positionnement sera adapté pour les législatives et communiqué à tout le monde pour faciliter le relai.

Point de suivi :

- ➔ Plan d'action de la Coalition Eau pour les élections [ici](#)
- ➔ Document de positionnement complet [ici](#)

IV INFORMATIONS

Conférence sur les droits à l'eau et à l'assainissement en hommage à Henri Smets :

Henri est décédé le 24 janvier dernier, un article a été publié sur le site internet pour lui rendre hommage car il a beaucoup contribué au collectif et à l'émergence du sujet droit à l'eau en France au sein du Collectif. Il était aussi investi dans d'autres collectifs, notamment l'Académie de l'eau et a publié de nombreux articles notamment au moment de la reconnaissance du droit universel à l'eau par

l'Organisation des Nations Unies en 2010, et sur la tarification de l'eau en prenant en compte sa dimension sociale. Une carte de condoléances a été envoyée à sa famille par le secrétariat.

Un projet de conférence d'hommage a été proposé par l'Académie de l'eau, et la Coalition Eau a intégré le comité d'organisation. L'idée serait d'organiser une journée d'échanges et de réflexion sur le droit à l'eau en France en invitant des experts autour de tables rondes. L'organisation est en cours. L'évènement pourrait avoir lieu en juin 2022. Une note de concept est en cours d'élaboration (voir draft ci-dessous).

Documents

- [Article d'hommage](#) à Henri Smets
- [Note de concept](#) du colloque d'hommage à Henri Smets

Partage d'actu des membres :

Solidarités International :

Solidarités International renouvelle l'expérience qui avait eu lieu en septembre 2020 et organise un atelier technique ciblé sur les problématiques d'accès EHA sur les sites d'habitats précaires de France. Un doodle est lancé pour trouver la date la plus adaptée, entre le 5 et le 7 avril 2022 :

<https://framadate.org/9cOm1atygUEfGaga>

Cet atelier se découpera en 2 parties :

- ½ journée centrée sur l'accès à l'eau
- ½ journée sur l'assainissement

L'objectif est de présenter l'avancée des réalisations et recueillir vos avis/remarques/idées. Cette rencontre aura lieu en présentiel au siège de Solidarités International à Clichy.

Mdm :

Sur les questions logement, le collectif des associations unies (quarantaine d'associations rassemblées sur le logement et l'hébergement) organise le 23 mars entre 12 et 14h un happening sur la place de la République, pour alerter sur les enjeux de logement dans le cadre de la campagne présidentielles.